

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

Le 10 juillet 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2017

Présents : Mmes COATTRENEC, DALLES, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA,
Mrs, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN
Pouvoirs : Mmes GABASIO donne procuration à Mme MONTEREMAL, KATAN donne procuration à M. TROUILLOUD, MALL donne procuration à M. GAUJOUR, PEYLIN donne procuration à Mme MARRANT
M. ARMAND donne procuration à Mme MOSCA
Absent : Mmes MULLER SCOLARI

Les comptes rendus des séances du 12 et 30 juin 2017 sont approuvés.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur BOIZARD Marc - adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour :

Suppression de deux délibérations :

Autorisation signature convention d'occupation toiture de la poste
Autorisation signature convention d'occupation toiture de l'école maternelle

Ajout d'une délibération :

vacations service comptabilité

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 36/2017 : Missions de contrôle technique - Installation d'un vidéoprojecteur au plafond de la salle des fêtes

Décision 37/2017 : Renonciation Droit de Prémption Urbain - Vente BARNIER/TEIXERA

Décision 38/2017 : Renonciation Droit de Prémption Urbain - Vente PAUGAM/REMOND

Décision 39/2017 : Renonciation Droit de Prémption Urbain - Vente DEBACQ/VIEUX-MELCHIOR

Décision 40/2017 : Renonciation Droit de Prémption Urbain - Vente VANTHOURNOUT/D'OTO-ANDRES

Décision 41/2017 : Renonciation Droit de Prémption Urbain - Vente OLIVER/ROLLAND

Décision 42/2017 : MAPA isolation d'un demi-niveau du RDC de la Mairie

Décision 43/2017 : Contrat d'engagement avec le trio "ROULTAZIC"

Décision 44/2017 : MAPA missions de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cheminement piéton, RD49 Route de Saint Aupre

Décision 45/2017 : MAPA missions de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre-bourg

Décision 46/2017 : Avenant N°1 au contrat d'assurances - Dommages aux biens

Décision 47/2017 : Conditions particulières au contrat d'assurances - Risques statutaires

Délibération N° 58/2017 :**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE
FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir l'offre de la Société d'Economie Mixte VERCORS RESTAURATION.

Le coût d'un repas au restaurant scolaire est de 3,00 € HT soit 3,17 € TTC.

L'accord-cadre est conclu pour une année à compter du 04 septembre 2017.

Le montant maximum dudit marché est de 70 000,00 € TTC (pour la période du 04 septembre 2017 au 31 août 2018).

Cet accord-cadre de fournitures courantes et services pourra être renouvelé deux fois pour une durée d'un an si le pouvoir adjudicateur notifie au titulaire de l'accord-cadre une décision de reconduction un mois avant la fin de la durée dudit accord-cadre.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces de l'accord-cadre à bons de commandes susvisés.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 59/2017 :**CONVENTION PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE DE CROSSEY AUX FRAIS DE
FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE**

Vu le courrier du 19 juin 2017 de la Ville de Voiron, rappelant les dispositions applicables au 01/01/2008 pour la gestion des Centres Médico-scolaires, dispositions selon lesquelles la Ville de Voiron sollicite en qualité de ville siège, une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron.

Vu l'ordonnance n°45-2407 du 18 octobre 1945 et le décret d'application n°46-2698 du 26 novembre 1946,

Vu la délibération n°2017-009 prise par le Conseil municipal de Voiron, dans sa séance du 15 février 2017 fixant la participation à la somme forfaitaire de 0,58 € (+1.1%) par élève du 1^{er} degré.

Vu le projet de convention avec la Ville de Voiron, pour l'année scolaire 2016/2017,

Considérant que le nombre d'enfants à l'école primaire est de 244 élèves à la rentrée et que le montant de la participation de Saint-Etienne de Crossey s'élève à 141,52 €,

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire,

DEMANDE

Au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Ville de Voiron.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Délibération N° 60/2017

**SUBVENTION
ASSOCIATION DU PLOMB DANS LA 4L**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de contrat de partenariat avec l'association du Plomb dans la 4L, visant à participer au Trophy 4L 2018 (21^{ème} édition) pour fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis au MAROC.

La commune souhaite acquérir une enseigne sur le véhicule et bénéficier d'informations de sponsoring via les réseaux sociaux, à hauteur de 300 € TTC.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat à inscrire la somme de 300 € à l'article 6574 « subventions du budget 2017 ».

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 61/2017

VACATIONS SERVICE COMPTABILITE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de l'absence d'une personne au service comptabilité, la commune aura recours à des vacances.

Il propose de porter le coût de la vacation à : 11 € l'heure plus les frais kilométriques conformément au barème des impôts.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE

D'avoir recours à des vacances au coût de : 11€ l'heure plus les frais kilométriques conformément au barème des impôts.

élibération N° 62/2017

VIREMENT DE CREDIT N° 03/2017

Article 6574 « Subventions »

Monsieur le maire informe la commune du projet de contrat de partenariat avec l'association DUPLOMB DANS LA 4L, souhaitant participer au rallye-raid humanitaire (4L Trophy) en 2018 à travers le Maroc pour fournir du matériel scolaire et sportif à des enfants démunis.

Ce contrat de partenariat s'élève à la somme de 300 € pour une enseigne de sponsoring sur la voiture et les réseaux sociaux.

A cet effet il convient d'inscrire cette somme à l'article 6574 du budget principal 2017, via le poste des dépenses imprévues.

Poste 022 «dépenses imprévues » de la section de fonctionnement dont le solde était de 19 400 € diminué de 300 Euros soit 19 100€.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2017 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6574	subventions Association Du plomb dans la 4 L		300,00
022	Dépenses imprévues	300,00	
Total section		300,00	300,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 63/2017

VIREMENT DE CREDIT N° 04/2017

Article 21318-29 «Travaux autres bâtiments »

Monsieur le maire rappelle que lors de la réunion de travail sur la programmation des investissements 2017, l'idée d'équiper l'école maternelle et les toilettes publiques du parking mairie d'un système anticalcaire avait été retenue.

A ce jour la solution porterait sur un système AQUABION.

L'équipement des toilettes publiques du parking de la mairie se chiffre à 1 320 euros alors que les prévisions budgétaires sont de 1 000 euros TTC.

Il convient donc d'augmenter ces prévisions de 320 Euros.

Afin de voir dans le temps si ce système donne entière satisfaction, les crédits ouverts pour un anticalcaire à l'école maternelle (2 000 €) peuvent être affectés partiellement à ceux des toilettes soit -320 € sur ce poste.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2017 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	DEPENSES	
		Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
21318-29	Autres bâtiments publics		320,00
21312-104	Bâtiments scolaires	- 320,00	
Total section		-320,00	320,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 19 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports:

Monsieur Huré signale que la saison du camping a commencé doucement. Au mois de juillet plusieurs MJC et centres aérés vont s'installer pour des camps.

Le dossier pour la remise au norme de l'éclairage de deux courts de tennis est en cours, contact est pris avec la Fédération pour établir le dossier de demande de subvention.

Les participants de l'assemblée générale du foot ont souligné les bonnes relations avec la Mairie. Un nouveau Président a été élu.

L'entretien des terrains de foot débute à partir du 17 juillet.

La réunion pour le planning des week end au gymnase devrait avoir lieu le 5 septembre

Prochaine commission le 19 septembre 2017

Urbanisme :

Lors de la dernière commission, la Société BUXIA a déposé les dossiers pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la poste et de l'école maternelle.

Une réunion a eu lieu avec les différents partenaires pour la modification du PLU.

Les élus décident de faire une réunion de travail sur la modification du PLU le 21 septembre, certains points seront étudiés lors de cette réunion, l'enquête publique s'en trouvera donc reportée.

L'éclairage public actuel du Sceyx sera remplacé par des Leds avec une diminution d'intensité pour la nuit.

L'Institut des Risques Majeurs (IRMA) viendra expliquer aux élus, lors du conseil du mois d'octobre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Prochaines commissions les 24 juillet et 21 août 2017.

Travaux :

Les travaux d'isolation de la salle du conseil sont en cours.

Les emplois partiels ont été fait par la COLAS.

L'entreprise BOTTA est intervenue pour installer les clous podotactiles au niveau de la SEMCODA.

Les travaux de la toiture du local boule sont pratiquement terminés.

Une autorisation a été demandée au Département pour installer un muret montagne au Perrin pour remplacer les bornes plastiques.

Une première étude du Centre Bourg avec la variante du parking en contre bas de l'église et de la boulangerie sera présentée en septembre.

Un levé topographique sera fait pour l'étude du chemin piéton aux Vachonnes.

Monsieur le Maire et Monsieur Boizard ont rencontré des responsables de chez ENEDIS pour évoquer le devenir du transformateur chemin de dessus. ENEDIS ne changera pas le transformateur, le trou existant depuis le mois d'octobre sur cette voie communale sera rebouché et l'ancienne canalisation d'eau passant sous la route et aboutissant chez un riverain sera comblée, la clôture qui avait été enlevée sera remise en place.

Les lignes s'appuyant sur les bâtiments qui doivent être détruits (ancienne boulangerie et maison Bonin) seront déposées fin juillet

Les plans du giratoire sont fait, l'appel d'offre va être lancé pour un commencement des travaux début novembre

Prochaine commission : le 22 juillet 2017.

Vie du village

Les Estivales ont eu du succès malgré un temps maussade, le groupe Roultazic a accompagné la déambulation dans le village. Cette journée a été appréciée de tous les participants.

Un recrutement en interne au niveau du Pays Voironnais a eu lieu pour nommer une personne chargée de remplacer Joan Folch Poblet bibliothécaire qui quitte ses fonctions en septembre. Cette personne sera en renfort tout l'été à la bibliothèque au côté de Monsieur Folch Poblet.

Le forum des associations aura lieu le vendredi 8 septembre de 18 h à 21 h 30.

La réunion de répartition des salles pour le week end aura lieu le 7 septembre à 18 h 30

La saison culturelle 2017/2018 est en cours de finalisation.

Enfance jeunesse et action sociale

Lors de l'apéritif de départ à la retraite de la directrice de l'école maternelle, la future directrice a été présentée. Cette personne quitte l'école de Velanne pour la direction de l'école maternelle de notre commune. Monsieur le Maire et Madame Coattrelec ont assisté au jury pour les projets d'aménagement de la cour de l'école élémentaire élaborés par les enfants de l'école encadrés par des animateurs d'AEJ.

Clôture de la séance à 22 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Affiché le 17 juillet 2017